

Envoi : 10/10/2017
Réception par le Préfet : 10/10/2017
Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-9-4-4

Séance du vendredi 6 octobre 2017

CONVENTION D'HABILITATION A L'AIDE SOCIALE POUR L'EHPAD LA ROSELIERE A KUNHEIM DANS LE CADRE DE LA SORTIE DU DISPOSITIF DE TARIFICATION CONTROLEE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

EXCUSES :

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis favorable de la 4^{ème} Commission - Solidarité et Autonomie - du 22 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention, jointe en annexe, relative à l'habilitation à l'aide sociale pour l'EHPAD « La Roselière » à KUNHEIM dans le cadre de la sortie du dispositif de tarification contrôlée,
- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité